

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -  
(N° 1346)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL931

présenté par  
M. Terlier, rapporteur

### ARTICLE 11

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« dans les autres matières »

les mots :

« en matière civile et en matière commerciale ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mieux préciser les matières dans lesquelles une délégation de signature sera prévue au profit des attachés de justice, en indiquant que les exceptions prévues par la voie réglementaire relèveront de la matière civile.